

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RESION Floor Finishcoat Matt Hardener

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

RESION Floor Finishcoat Matt Hardener

N° de produit

FS811

Identifiant unique de formulation (UFI)

FCD0-NORS-W00Y-XANX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Peinture

▼ Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Polyestershoppen BV

Oostbaan 680
2841 ML Moordrecht
Netherlands
+31 85 0220090

Personne à contacter

-

Courriel

info@polyestershoppen.nl

Révision

13/12/2023

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

Date de la précédente édition

28/07/2022 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Acute Tox. 4; H332, Nocif par inhalation.

STOT SE 3; H335, Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3; H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Nocif par inhalation. (H332)

Peut irriter les voies respiratoires. (H335)

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Conseil(s) de prudence

Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

▼ Précautions

Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. (P261)

Intervention

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333+P313)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse. (P302+P352)

Stockage

Garder sous clef. (P405)

▼ Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

Blocked Polyisocyanate Based on Hexamethylene Diisocyanate (HDI)

Hexamethylene diisocyanate, oligomers

HDI oligomers, isocyanurate

HDI oligomers, iminooxadiazindione

Cyclohexyldiméthylamine

diisocyanate d'hexaméthylène

▼ Autre étiquetage

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

UFI : FCD0-NORS-W00Y-XANX

2.3. Autres dangers

▼ Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. ▼ Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. ▼ Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Blocked Polyisocyanate Based on Hexamethylene	N° CAS: 666723-27-9 N° CE: 679-494-0	40-60%	Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, H332	[3], [19]

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Diisocyanate (HDI)	REACH: N° index:		STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
Hexamethylene diisocyanate, oligomers	N° CAS: 28182-81-2 N° CE: 500-060-2 REACH: 01-2119488934-20 N° index:	25-40%	Skin Sens. 1, H317
HDI oligomers, isocyanurate	N° CAS: 28182-81-2 N° CE: 931-274-8 REACH: 01-2119485796-17-XXXX N° index:	10-15%	Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335
HDI oligomers, iminooxadiazindione	N° CAS: N° CE: 931-297-3 REACH: 01-2119488934-20-XXXX N° index:	5-10%	Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335
Cyclohexyldimethylamine	N° CAS: 98-94-2 N° CE: 202-715-5 REACH: 01-2119533030-60-XXXX N° index:	<1%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 3, H331 Aquatic Chronic 2, H411
diisocyanate d'hexaméthylène	N° CAS: 822-06-0 N° CE: 212-485-8 REACH: N° index: 615-011-00-1	<0.25%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 (SCL: 0,50 %) Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 3, H331 Resp. Sens. 1, H334 (SCL: 0,50 %) STOT SE 3, H335

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

▼ Autres informations

[3] Selon REACH, annexe XVII, la substance est soumise à des restrictions.

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne blessée à l'air frais. Faites en sorte que le blessé reste sous surveillance. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité appelez une ambulance.

Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

▼ Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Demandez l'assistance d'un médecin.

▼ Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

▼ Brûlure

Sans objet.

4.2. ▼ Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. ▼ Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO_x)

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Evitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. ▼ Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. ▼ Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
 Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.
 La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
 Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage

Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles

Bases
 Acides forts
 Agents oxydants puissants

7.3. ▼ Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

diisocyanate d'hexaméthylène
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 0.075
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 0.01
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 0.02
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 0.15
 Observations:
 AR = Risque d'allergie respiratoire.
 Note (3) = Certaines ou toutes ces VLE s'endendent pour des concentrations mesurées sur une durée de 5 min.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

▼ DNEL

Cyclohexyldiméthylamine

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	600 µg/kg/jour
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	8.3 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	8.3 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	530 µg/m ³

diisocyanate d'hexaméthylène

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	70 µg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	35 µg/m ³

▼ PNEC

Cyclohexyldiméthylamine

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
---------------------	----------------------	--------

Eau de marines	350-1200 ng/L
Eau douce	3.5-12 µg/L
Emission intermittente (eau douce)	35 µg/L
Installation de traitement des eaux usées	20.6 mg/L
Sédiment en eau de marines	3.69-276 µg/kg
Sédiments en eau douce	36.92-2760 µg/kg
Terre	5.33-544 µg/kg

diisocyanate d'hexaméthylène

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		4.9 µg/L
Eau douce		49 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		8.42 mg/L
Sédiment en eau de marines		67.4 µg/kg
Sédiments en eau douce		674 µg/kg
Terre		523 µg/kg

8.2. ▼ Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

▼ Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

▼ Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

▼ Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

▼ Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée	-	-	-
A	Classe 2 (capacité moyenne)	Marron	EN14387



Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
------------	----------------	--------

Utilisez des vêtements de travail spéciaux



Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
----------	------------------------	-------------------------	--------

Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388
--------------------	-----	-------	-------------------------



Protection des yeux

Type	Normes
------	--------

Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166
---	-------



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Jaune pâle

▼ Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Pas d'odeur

▼ pH

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Densité (g/cm³)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Viscosité cinématique

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

▼ Point de fusion/point de congélation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

▼ Point d'ébullition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Pression de vapeur

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Densité de vapeur relative

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

▼ Point d'éclair (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ **Inflammabilité (°C)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ **Température d'auto-inflammation (°C)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ **Limite d'explosivité (% v/v)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité

▼ **Solubilité dans l'eau**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ **n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

▼ **Solubilité dans la graisse (g/L)**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

▼ **D'autres paramètres physiques et chimiques**

Aucune information disponible.

▼ **Capacités oxydantes**

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. ▼ **Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. **Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. ▼ **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

10.4. ▼ **Conditions à éviter**

Aucune connue.

10.5. **Matières incompatibles**

Bases

Acides forts

Agents oxydants puissants

10.6. **Produits de décomposition dangereux**

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

▼ **Toxicité aiguë**

Produit/composant	Blocked Polyisocyanate Based on Hexamethylene Diisocyanate (HDI)
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Valeur :	>5000 mg/kg

Produit/composant	Hexamethylene diisocyanate, oligomers
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Valeur :	>2000 mg/kg

Produit/composant	Hexamethylene diisocyanate, oligomers
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	DL50

Valeur : 4500 ppmV

Produit/composant : HDI oligomers, isocyanurate
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Oral
 Test : DL50
 Valeur : >2500 mg/kg

Produit/composant : HDI oligomers, isocyanurate
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Dermique
 Valeur : >2000 mg/kg

Produit/composant : HDI oligomers, iminooxadiazindione
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Oral
 Test : DL50
 Valeur : >2000 mg/kg

Produit/composant : Cyclohexyldiméthylamine
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Oral
 Test : DL50
 Valeur : 272-289 mg/kg

Produit/composant : Cyclohexyldiméthylamine
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Dermique
 Test : DL50
 Valeur : 380 mg/kg

Produit/composant : diisocyanate d'hexaméthylène
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Oral
 Test : DL50
 Valeur : 959 mg/kg

Produit/composant : diisocyanate d'hexaméthylène
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Dermique
 Test : DL50
 Valeur : >7000 mg/kg

Produit/composant : diisocyanate d'hexaméthylène
 Espèce : Rat
 Voie d'exposition : Inhalation
 Test : CL50 (4 heures)
 Valeur : 0.124 mg/L

Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Produit/composant : Blocked Polyisocyanate Based on Hexamethylene Diisocyanate (HDI)
Voie d'exposition : Inhalation
Conclusion : Effets nocifs observés

Produit/composant : Hexamethylene diisocyanate, oligomers
Conclusion : Effets nocifs observés

Produit/composant : HDI oligomers, isocyanurate
Voie d'exposition : Inhalation
Conclusion : Effets nocifs observés

Produit/composant : HDI oligomers, iminooxadiazindione
Voie d'exposition : Inhalation
Conclusion : Effets nocifs observés

Produit/composant : diisocyanate d'hexaméthylène
Voie d'exposition : Inhalation
Conclusion : Effets nocifs observés

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

▼ Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

▼ Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. ▼ Toxicité

Produit/composant : Blocked Polyisocyanate Based on Hexamethylene Diisocyanate (HDI)
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 95.2 mg/L

Produit/composant : Blocked Polyisocyanate Based on Hexamethylene Diisocyanate (HDI)
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : Blocked Polyisocyanate Based on Hexamethylene Diisocyanate (HDI)
Espèce : Algues, Desmodesmus subspicatus
Test : CE50

Valeur : 72 mg/L

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Produit/composant HDI oligomers, isocyanurate
 Biodégradable dans l'environnement aquatique Non
 :

Produit/composant HDI oligomers, iminooxadiazindione
 Biodégradable dans l'environnement aquatique Non
 :

12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. ▼ Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

12.7. ▼ Autres effets néfastes

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. ▼ Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.
 (*)

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

HP 6 - Toxicité aiguë

HP 13 - Sensibilisant

HP 14 - Écotoxique

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

▼ Code CED

08

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. ▼ Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. ▼ Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

▼ Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

▼ REACH, Annexe XVII

RESION Floor Finishcoat Matt Hardener est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 3) de REACH.

Blocked Polyisocyanate Based on Hexamethylene Diisocyanate (HDI) est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 74) de REACH.

diisocyanate d'hexaméthylène est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 74) de REACH.

Cyclohexyldiméthylamine est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH.

Autre

Marquage tactile.

▼ Sources

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H301, Toxique en cas d'ingestion.

H311, Toxique par contact cutané.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H331, Toxique par inhalation.

H332, Nocif par inhalation.

H334, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

▼ Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

▼ Homologué par

H.A.B.

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr